

OFFRE D'EMPLOI ENSEIGNANT ARTISTIQUE « VIOLON » (H/F)

En Sud Vendée Littoral, une belle équipe de 290 agents vous attend dans un cadre de vie remarquable ! Proximité de l'océan, grands espaces, diversité des paysages, patrimoine de caractère, ensoleillement exceptionnel... Avec 43 communes et près de 57 000 habitants, Sud Vendée Littoral est une communauté de communes dynamique et ambitieuse.

Dynamique par la diversité et le nombre d'actions menées chaque jour pour améliorer la qualité de vie et de services de sa population.

Ambitieuse puisque portée par un écosystème économique en plein essor, ainsi que de nombreux atouts qui lui permettent de booster son attractivité : une qualité de vie reconnue, un environnement préservé avec 3 réserves naturelles, une proximité stratégique avec de grandes zones urbaines et avec l'océan, un fort potentiel touristique...

OFFRE

Date limite de candidature : **16/06/2024**

Date prévue du recrutement : **01/09/2024**

Les entretiens se dérouleront la semaine 26

Type de recrutement : **Fonctionnaire ou contractuel de droit public**

Grades ou Cadres d'emploi : **Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe**

Nombres de postes : **1 poste à 4h15 hebdomadaire**

MISSIONS

Au sein du Service École de Musique et sous l'autorité du Responsable de l'École de Musique Intercommunale, vous assurez **l'enseignement du Violon et la direction d'un orchestre à cordes.**

Principales activités :

- Enseigner des pratiques artistiques spécialisées à partir d'une expertise artistique et pédagogique
- Organiser et suivre les études des élèves, évaluer les élèves, les orienter
- Développer la curiosité et l'engagement artistique, transmettre les répertoires les plus larges possibles en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement
- Participer aux réunions et à la concertation pédagogique
- Conduire et accompagner des projets pédagogiques, artistiques et culturels transversaux
- Assurer une veille artistique et maintenir sa pratique artistique

Profil souhaité :

Diplôme d'État, DUMI, DNSPM, Licence en Musicologie, DEM (médaille d'or ou prix) ou équivalent.

Compétences requises :

- Qualités relationnelles
- Accueil du public
- Maîtrise de sa ou ses disciplines artistiques
- Connaissances pédagogiques et artistiques, ouverture à des esthétiques diversifiées



- Capacité à évaluer et perfectionner sa pratique artistique/pédagogique, et savoir organiser et animer ses réseaux professionnels
- Maintien d'une pratique musicale régulière notamment par l'expérience de la scène en tant qu'artiste musicien
- Utilisation de l'informatique et des technologies modernes
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales

Qualités requises :

- Avoir le sens du service public, le sens de l'écoute et de la communication
- Être rigoureux, autonome, méthodique et organisé, et faire preuve d'initiative
- Savoir s'adapter, être capable d'analyser, et être force de proposition
- Être apte à travailler en équipe
- Savoir rendre compte
- Avoir de la discrétion professionnelle
- Disponibilité et mobilité

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : **Un ou plusieurs sites de l'École de Musique**

Service d'affectation : **Service École de Musique**

Temps de travail : **Temps non complet**

Durée : **4 heures 15 minutes hebdomadaires**

AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Rémunération statutaire + RIFSEEP (CIA+IFSE) + CNAS/FDAS + Tickets restaurant + participation prévoyance

CANDIDATURES

Les candidatures (CV+ LM) sont à adresser à :

Madame La Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

107 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85400 LUCON

Informations complémentaires : Merci de transmettre votre lettre de motivation et CV par mail à l'adresse suivante : recrutement@sudvendeelittoral.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

